

Pétition du citoyen Boquet, détenu comme étranger, qui demande à combattre, en annexe de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du citoyen Boquet, détenu comme étranger, qui demande à combattre, en annexe de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 719;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_30014_t1_0719_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

vendus, pour le prix et les conditions stipulés au contrat».

Renvoyé au Comité de législation (1).

48

[Commune de Paris, 28 germ. II. Etat des détenus au 27 germ.] (2)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	236
Hospice du ci-devant Evêché	134
Grande-Force	712
Petite-Force	313
Irlandois, rue du Cheval-Vert	10
Sainte-Pélagie	259
Madelonnettes	298
Montprin, rue N.-D. des Champs	43
Abbaye	108
Collège du Plessis	410
Bicêtre	841
A la Salpêtrière	507
Chambres d'arrêt, à la Mairie	146
Fermes	33
Luxembourg	649
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	841
Brunet, rue de Buffon	49
Les Picpus, fbg St-Antoine	194
Réfectoire de l'Abbaye	107
Caserne des Petits Pères	47
Les Angloises, rue Saint-Victor	136
Lcs Angloises, rue de Loursine	120
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	348
Les Angloises, fbg St-Antoine	71
Coignard, à Picpus, n° 6	36
Ecossais, rue des Fossés Saint-Victor ..	104
Saint-Lazare, fbg Saint-Lazare	648
Mahay, rue du Chemin-Vert	30
Maison St-Antoine	
Lachapelle, rue de la Folie Renaud	31
Belhomme, rue Charonne, n° 70	99
Bénédictins anglais, rue de l'Observa- toire	112
TOTAL GÉNÉRAL	7,411

49

[Le cⁿ Boquet, natif de Genève, à la Conv.; s. d.] (3).

« Citoyen président,

Le nommé Antoine Boquet, natif de la République de Genève, déserteur des dragons de l'Empire en 1792, arrivé à Paris le 18 septembre dernier (v. s.) sur la section Poissonnière avec son cheval à lui appartenant, a pris la liberté de vous présenter, il y a 15 jours environ, un mémoire à ce sujet, duquel il n'a reçu aucune

(1) Mention marginale, datée du 28 germ., signée Peyssard.

(2) C 298, pl. 1044, p. 2. Signé : FARON, LELIÈVRE. Mention marginale : 28 germ. II.

C 300, pl. 1059, p. 32.

réponse. Brûlant du désir de servir la patrie plutôt que d'être oisif dans la maison d'arrêt de St-Lazare, il vous prie, au nom de la loy, d'avoir égard à sa demande, vu qu'il sera toujours zélé pour confondre par sa valeur les tyrans et les ennemis de la République. Les commissaires de la section sont venus pendant deux jours de suite, il y a environ 2 mois, lui faire espérer qu'il sortirait au bout de 3 jours pour être aussitôt habillé et équipé avec son cheval qui lui serait rendu, et partir aussitôt. Il attend tout de votre justice pour ne pas le faire languir dans cette oisiveté, vu que ses bras seraient plus nécessaires à la République. S. et F.»

BOQUET.

La Convention passe à l'ordre du jour (1).

50

[La Sté popul. de Freneuse, à la Conv.; s. d.] (2).

« Citoyens représentans,

Notre Société quoique très peu fortunée, ne pouvant que faire des vœux pour la gloire de votre Montagne à jamais mémorable, voulant autant qu'il est en elle venir au secours des défenseurs de la patrie, a ouvert une souscription de laquelle il résulte 60 chemises d'hommes, 6 draps, 2 aunes de toile, 2 serviettes, 1 paire de guêtres, 2 livres de chanvre, 1 paire de boucles d'argent, 2 de cuivre, 2 épauettes de galon fin en or, 3 aunes de galon faux, 113 liv. 15 s. en assignats, 21 liv. en numéraire, 34 livres de vieux linge pour bandes et compresses, et 18 livres de patin, lesquels objets ont été envoyés au district de Mantes pour les faire parvenir à destination.

Elle vous félicite sur vos glorieux et immortels travaux, applaudit vivement à l'abolition de l'esclavage, à l'établissement du gouvernement révolutionnaire, admire la sagesse et la profondeur de vos lumières pour découvrir les complots perfides que les ennemis de la patrie tramont contre notre liberté et de l'énergie que vous mettez à les punir; poursuivez-les jusqu'au tombeau. Restez à votre poste, respectables Montagnards, anéantissez le dernier des tyrans; rendez la République impérissable et la patrie vous devant son salut vous sera à jamais reconnaissante.»

ROUVEL (maire), J. LAINÉ, DAUVERGNE, L. COURCELLE, HUGUES DEFER, BERNAY, HUVÉ, DEFER, PIDUCHEMIN (du C. de correspondance).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

51

La commune de Sedan déclare que le représentant du peuple Roux jouit de la confiance de

(1) Mention marginale, datée du 28 germ. et signée Monnot.

(2) C 300, pl. 1059, p. 22.

(3) Mention marginale, datée du 28 germ. et non signée.